



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 juillet 2026

Président de Séance : M. N'DIAYE.

Date de convocation : 2 juillet 2026.

Membres présents : (10) M. N'DIAYE, M. LEHENOFF, Mme AKPINAR-ISTITUAM, Mme MAGLICA, M. CHRETIEN, Mme SIMONE, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme JACQUENET, Mme BERTUCAT.

Membres excusés représentés : (4) Mme KOENDERS représentée par M. N'DIAYE, Mme TENEN-BAUM représentée par Mme AKPINAR-ISTITUAM, M. FOUSSET représenté par M. LEHENOFF, M. FOUILLOT représenté par Mme GINDRE.

Membres excusés : (3) Mme GERBET, Mme VIAN, Mme GAUTHIE.

Objet : Annulation d'intérêts de retard – marché acquisition de véhicules frigorifiques

Le CCAS a notifié le 30/10/2025 l'attribution du marché N° 2025CCMS005600 à l'entreprise Groupe CHOPARD pour l'acquisition de deux véhicules frigorifiques pour le service de livraison de repas à domicile des seniors en remplacement de deux véhicules réformés en juillet 2026.

L'entreprise était chargée de vendre et d'équiper les véhicules pour un montant total de 77 193,12 €.

Or la livraison a été réalisée le 19 mai avec 49 jours de retard notamment en raison du contexte géopolitique qui a désorganisé les circuits d'approvisionnement des fournisseurs. Ce retard n'a cependant pas causé de préjudice au service des repas à domicile.

C'est pourquoi compte tenu des raisons imprévisibles, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'annuler les 3 123,66 € de pénalités de retard contractuelles.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Massar N'DIAYE

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Finances : 1